



# DÉCLARATION DE CONCUBINAGE

En vue de l'ouverture de droits aux prestations sociales

Date de réception

## CONCUBIN (E) 1

Nom

DN

Prénom  Né(e) le

Commune

N° et nom de la voie

Nom Immeuble  Quartier

PK ,   C/mont  C/mer

BP/SP  Localité

Téléphones Dom/Bur  Portable  Fax

Email

Déclare sur l'honneur ne pas être marié(e), pacsé(e) ou en concubinage avec un tiers  Cas contraire, préciser la situation

## CONCUBIN (E) 2

Nom

DN

Prénom  Né(e) le

Commune

N° et nom de la voie

Nom Immeuble  Quartier

PK ,   C/mont  C/mer

BP/SP  Localité

Téléphones Dom/Bur  Portable  Fax

Email

Nous déclarons vivre en concubinage et demeurer ensemble depuis le

Être parent en commun de  enfant(s) (reconnu, légitime, en adoption simple, en adoption plénière).

Être en attente de la naissance d'un enfant à naître. :  oui  non Si oui précisez le nombre  Fournir l'acte de reconnaissance.

Nous déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus portés.

Nous nous engageons à informer l'organisme de gestion ou les services intéressés de tout changement concernant notre situation et à faciliter tout contrôle et enquête.

Fait à  le

Signature concubin(e) 1

Signature concubin(e) 2

- Listes des pièces à fournir :
- pièce d'identité en cours de validité - acte de naissance
  - copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance des enfants
  - quittance de loyer ou facture EDT ou facture OPT ou recette municipale

**IMPORTANT :** «Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévus par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée».

CPS - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 68 - Fax : 40 54 57 38 - Email : secretariat.cotisations@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent auprès de notre organisme.